



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23276
9 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 9 DECEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que la partie iranienne continue de violer les dispositions du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. Voici un état des violations les plus récentes :

1. Le 20 novembre 1991, à 16 heures, un élément de la partie iranienne a tiré deux coups de feu, à l'arme légère, en direction de nos unités au point de coordonnées géographiques 954739, dans le secteur méridional (carte de Saybah).
2. Le 22 novembre 1991, à 16 h 30, un élément de la partie iranienne a tiré un coup de feu, à partir d'une position centrale de l'Iran située au point de coordonnées géographiques 022941, en direction de nos unités dans le secteur méridional (carte de Shaykh Faris).
3. Le 27 novembre 1991, à 9 h 25, un hélicoptère iranien provenant des arrières de l'Iran a été observé volant en direction de Khasrawi. Cet hélicoptère a décrit des cercles au-dessus du poste de Khasrawi, à l'intérieur du no man's land dans le secteur intermédiaire (carte de Khanaqin).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI